

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 5: Echos et reflets

Artikel: L'Office du travail du canton de Berne communique : situation du marché du travail dans le canton de Berne en mars 1979

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

part de Sonceboz à 18 h. 29) et le train N° 3272 Cortébert - Sonceboz (départ de Cortébert à 18 h. 40). Ces trains seront en premier lieu au service des personnes se déplaçant pour leur travail. Ils permettent d'avoir des communications directes en partance et en direction de Bienne, Berne, Moutier et Delémont. Le train de service N° 33 298, qui pouvait, jusqu'à présent, être utilisé pour le

transport des voyageurs entre La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier, circulera dorénavant tous les jours, à l'exception du samedi, et sera prolongé jusqu'à Bienne. Il quitte La Chaux-de-Fonds à 22 h. 55 et, après Saint-Imier, dessert également Courtelary et Sonceboz. Il sera ainsi plus facile de se rendre le soir de La Chaux-de-Fonds au vallon de Saint-Imier.

L'Office du travail du canton de Berne communique :

Situation du marché du travail dans le canton de Berne en mars 1979

En mars 1979, il y avait 1191 chômeurs dans le canton de Berne, alors qu'en février, ils étaient 1460. Par rapport au mois précédent, ce chiffre représente une diminution de 269 personnes ou de 18,4 %. Le recul est donc encore plus grand que celui du mois précédent. Il y a une année, 1678 personnes étaient encore sans emploi dans le canton de Berne (dans les 27 districts qui peuvent être comparés), de telle sorte que l'amélioration est de 29 % par rapport à l'année précédente.

Le jour de référence, 589 places de travail (contre 573 le mois précédent) étaient enregistrées dans les services publics de l'emploi. Les offices du travail purent procurer un nouvel emploi à 255 personnes, ce qui représente 41 personnes de plus que le mois précédent. En mars 1979, 75 personnes reçurent leur congé pour des raisons économiques (93 personnes de moins qu'en

février). En outre, 175 personnes en quête d'un emploi étaient occupées dans les divers programmes mis sur pied par des communes.

Au mois de mars de l'exercice, il y eut moins d'entreprises obligées de recourir à l'horaire de travail réduit : 122 contre 165 en février. Il faut toutefois noter qu'au jour de référence 579 personnes de plus étaient touchées par des mesures de ce genre ; le chiffre total était de 3138 alors qu'il n'était que de 2559 le mois d'avant. Le nombre des heures de travail perdues s'élevait à 146 263 contre 96 762 en février. Les plus touchées étaient l'industrie métallurgique et celle des machines, où le nombre de travailleurs mis à l'horaire réduit crût de 770 et se monta à 1267, alors qu'il n'était que de 497 en février. En revanche, dans l'industrie horlogère et dans celle du bâtiment, la situation fut meilleure que le mois précédent.